

ressemble beaucoup à celle de la variole, en ce sens qu'un cas des plus bénins de diphtérie peut transmettre les formes les plus graves, absolument comme le plus léger cas de variole peut donner naissance à un cas mortel.

Le Conseil d'hygiène, frappé des ravages de la diphtérie dans cette province, discute les dernières données scientifiques sur les causes et voies de propagation de cette maladie. D'après une série de recherches minutieuses, poursuivies dans ces dernières années, et l'analyse d'un grand nombre d'observations, on arrive aux connaissances suivantes : la diphtérie est déterminée par un germe appelé microbe ; les fumiers, les résidus de balayage, les dépôts de paille et de chiffons, sont les milieux ordinaires où fructifie le germe de la diphtérie ; l'impression scientifique du jour est entièrement favorable à l'identité de la diphtérie de l'homme avec la diphtérie des oiseaux et des volailles ; il est très probable que les oiseaux et les volailles malades ensement les fumiers, qui deviennent une des causes les plus importantes de la propagation des germes diphtéritiques.

Il y a donc, comme le démontre un grand nombre de faits, transmission directe de la diphtérie des volailles malades à l'homme et inversement. Les poussières émanées des différents milieux infectés, soulevées par le vent, sont alors introduites dans les voies respiratoires de l'enfant ou de l'adulte, et produisent la diphtérie.

En conséquence, ces faits étant connus, les pouvoirs publics sont instruits sur les mesures sanitaires à prendre pour éviter la diffusion dans l'atmosphère des poussières de fumiers et des résidus du balayage des habitations. Pour mettre le plus promptement en pratique ce que nous

enseigne l'hygiène contre cette maladie, le Conseil d'hygiène invite les conseils locaux à lui faire rapport sans retard de chaque cas de diphtérie. Ne craignons pas d'empêcher sur la liberté individuelle ou familiale, en ordonnant l'isolement des malades et la désinfection de l'habitation. Un malade pris d'une maladie contagieuse constitue un danger social ; alors la société demande protection.

\* \* La vaccination est aujourd'hui acceptée par toutes les familles de cette province. Mais il existe un regrettable état de chose, qui fait que tous les enfants ne sont pas vaccinés, ou ne le sont qu'à un certain âge. Cela est causé par le manque de lymphe vaccinale garantie par l'Etat, et fournie gratuitement aux médecins. En présence d'une si grave lacune, qui pourrait avoir encore des conséquences si meurtrières sur notre population, le Conseil d'hygiène a décidé de s'adresser au Gouvernement de Québec, et de demander une subvention pour l'Institut Vaccinogène de Sainte-Foye. Si le Conseil réussit dans sa tentative, l'Institut Vaccinogène sera sous un contrôle scientifique, et fournira gratuitement le vaccin aux médecins. Alors, nous sommes convaincus, par ce qui se passe chez d'autres peuples, que la vaccination sera pratiquée avec empressement et à la satisfaction générale.

\* \* M. le Dr Pelletier fait ensuite rapport de deux cas de variole, qui ont pris naissance à Granby et Sheffington. Heureusement l'apparition de cette maladie, éminemment contagieuse, n'a pas eu de suite, grâce aux mesures sanitaires que les autorités municipales de ces deux localités ont prises. M. le Secrétaire adresse des éloges à ces braves et intelligents compatriotes, qui ont compris leurs devoirs en pareilles circonstances,